Image not found or type unknown

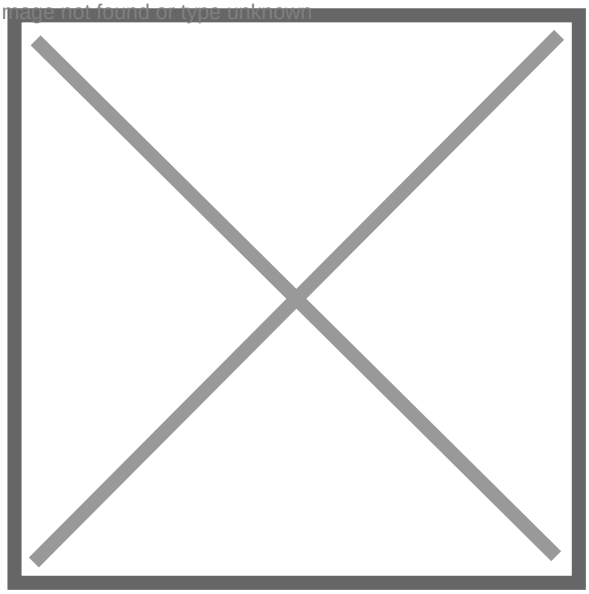

Compte bloquer par la caisse d epargne

Par **gwenn298**, le **01/04/2011** à **16:41**

Bonjour,
je voudrais savoir si la banque a le droit de bloquer mon compte cheque parce que mon fils de 20ans est a decouvert de 300e je ne comprend pas la banque ne ve rien faire y me disse que si je ne rembourse pas mon compte restera bloqué pourtant moi je ne suis pas a decouvert pouvez vous m aider a y voir pllus clair et pe etre me donner une solution pour debloquer mon compte je vous en remerci d avance

Par **sebastien**, le **01/04/2011** à **16:46**

Ils ont le droit, la seule solution payer et ça peut coûter cher si ils vous ont signaler à la banque de France comme interdit bancaire, et tirer les oreilles du fiston!
Peut être aussi prévoir une autorisation de découvert sur son compte!
On peut aussi négocier, si vous êtes dans la même banque et que vous avez des actifs qui les interressent, ils préfèreront sans doute passer l'éponge plutôt que de vous perdre!
bon courage

Par **vanceslas**, le **03/04/2011** à **12:22**

vous vous êtes surement porté caution ou garant de votre fils sinon je ne vois pas pourquoi la banque bloquerait votre compte votre fils étant majeur

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés